

DECRET N°99-280 DU 31 MAI 1999

Accordant la nationalité béninoise à
monsieur Joseph HANNA CHAGOURY

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965, portant Code de la nationalité béninoise et le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la nationalité béninoise et les instructions du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- VU le décret n° 99-257 du 19 mai 1999, chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme pour compter du 19 mai 1999.

.../...

VU le décret n° 99-260 du 19 mai 1999, chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement de l'intérim de Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, pour compter du 19 mai 1999.

VU le décret 99-274 du 25 mai 1999 chargeant monsieur Sylvain A. AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, de l'intérim de monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

VU la requête de monsieur Joseph Hanna CHAGOURY, et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 12 mai 1999 ;

DECRETE

Article 1er : La nationalité béninoise est accordée à monsieur Joseph Hanna CHAGOURY, né le 15 mars 1969 à Bechari au Liban, de Hanna et de Layla Chagoury.

Article 2 : Le garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 31 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,

Pierre OSHO

Ministre chargé de l'intérim.

Le garde des sceaux, Ministre de la
Justice, de la législation et des droits de
l'homme,

Sylvain A. AKINDES.-

Ministre chargé de l'intérim.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 CC 2 CES 2 MAEC 2 MJLDH 4 MAEC 4 Autres
Ministères 16 Département 6 SGG 4 DCCT 21 GCONB 2 UNB-FASJEP-ENA 3 DAN 5
Intéressé 1 Ambassade du Bénin 4 DACP 4 JO 1